

**Vous êtes client mobile Orange,
bénéficiez de**

50€ remboursés

sur l'achat d'un mobile de la gamme Google Pixel 10

Pour bénéficier de votre remboursement, vous devez :

Vérifier que vous avez droit à cette demande :

- ✓ Être client mobile Orange et avoir acheté un téléphone mobile de la sélection suivante entre le **04/06/2026 et le 19/08/2026** :
 - Google Pixel 10a
 - Google Pixel 10
 - Google Pixel 10 Pro
 - Google Pixel 10 Pro XL
 - Google Pixel 10 Pro Fold

Préparer la pièce justificative suivantes (scan, photo ou téléchargement) :

- ✓ Le **ticket de caisse** Orange OU la **facture d'achat** Orange OU le **justificatif d'achat sur orange.fr** (reçu par mail), sur lequel vous aurez entouré le nom de votre téléphone mobile et sa date d'achat (impérativement comprise entre le **04/06/2026 et le 19/08/2026**)

Demander votre remboursement directement par internet :

- ✓ Connectez-vous <https://formulaire.odr.orange.fr/18035> ou scannez le QR Code suivant :
- ✓ Renseignez votre numéro de mobile puis vos coordonnées. **Si vous avez changé d'opérateur mobile et effectué une portabilité de votre numéro, merci d'indiquer le numéro que vous avez souhaité conserver en rejoignant Orange (votre numéro de mobile définitif) (1) ou si vous avez effectué une portabilité de votre numéro d'une offre Orange Business vers une offre Orange Grand Public**
- ✓ Sélectionnez le mobile acheté
- ✓ Scannez, photographiez ou téléchargez la pièce justificative demandée. **Si vous nous adressez votre dossier depuis votre smartphone, sachez que le temps de téléchargement est fonction du débit de votre connexion internet. Le poids total des pièces ne doit pas dépasser 5Mo**
- ✓ Envoyez le formulaire



Attention, vous avez jusqu'au 19/09/2026 minuit pour nous envoyer par internet votre formulaire, toute demande reçue par courrier ne sera pas prise en compte.

Suivre l'avancement de votre dossier :

- ✓ Après l'envoi de votre demande, un accusé de réception vous sera automatiquement envoyé à l'adresse email saisie sur le formulaire
- ✓ Dans un délai de deux semaines environ, vous serez informé par email de la suite donnée à votre dossier
- ✓ **Remboursement différé sur facture sous forme d'avoir (i), à partir de votre 2° ou 3° facture après validation de votre demande par Orange**
- ✓ Toute résiliation du forfait Orange ou toute rétractation sur le téléphone entraîne l'arrêt du remboursement

(i) Déductions du montant à rembourser de la valeur mensuelle du forfait

Offre de remboursement différé, réservée aux particuliers, valable en France métropolitaine.

